



**COMMUNE D'ERCHIN**

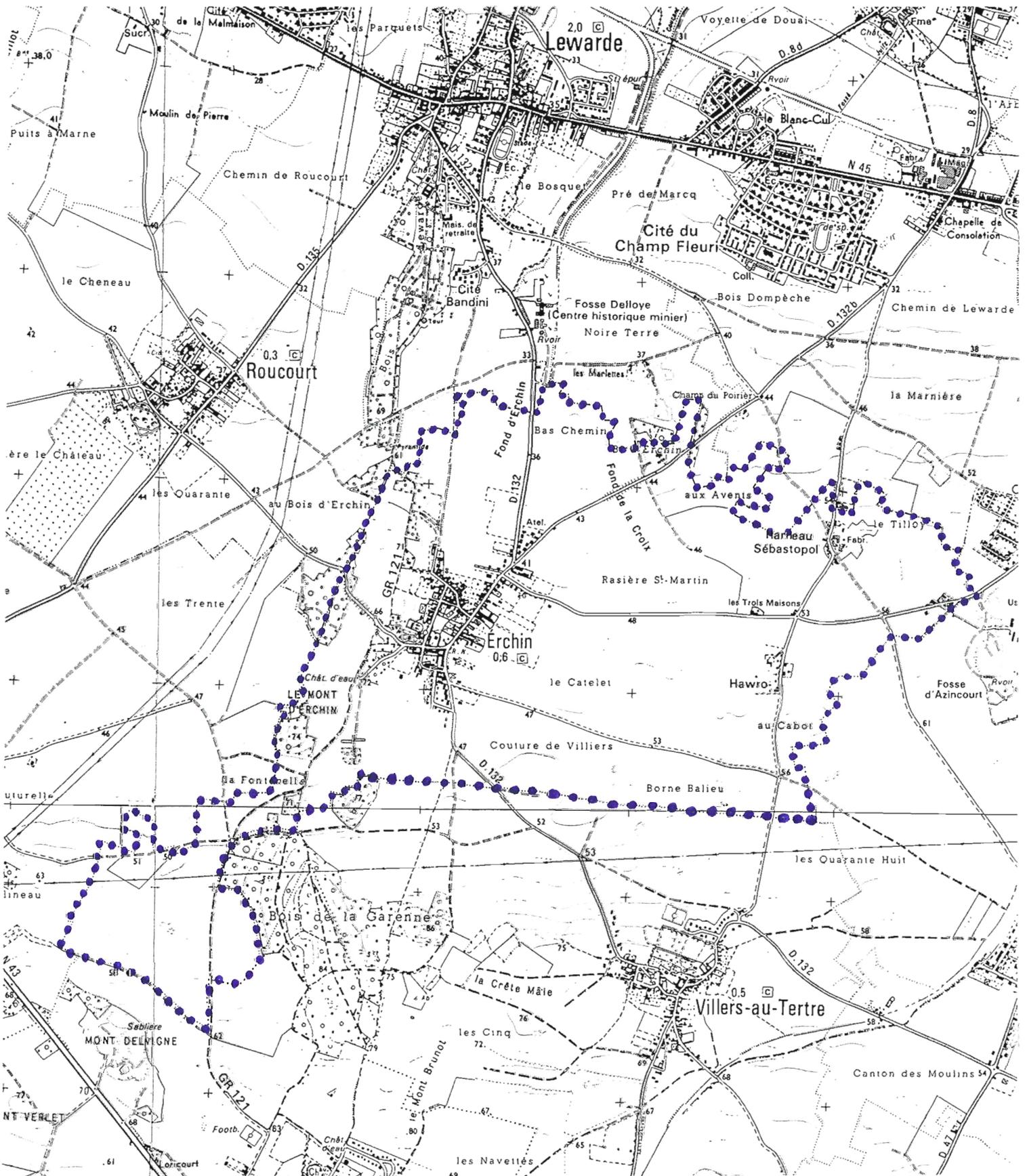
**CANTON D'ARLEUX**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**JUILLET 1992**

# TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

## PRESENTATION DE LA COMMUNE

Petite commune de l'Est du SIRA, Erchin possède de multiples facettes ; une situation géographique originale de son village, calé le long d'une faille boisée du plateau de l'Ostrevent, un territoire essentiellement agricole (une quinzaine d'exploitations actuellement), bien que soient encore présentes les traces d'une activité industrielle et minière antérieure (ancienne fosse minière et usine plastique).

Malgré sa proximité de l'agglomération de Douai, le village d'Erchin conserve essentiellement en son centre une structure bâtie rurale et traditionnelle digne d'intérêt. On y remarque de belles fermes à pigeonnier, l'église, cimetière contigu, ou encore plusieurs chapelles publiques et privées.

Face à une pression foncière, non négligeable, la municipalité a été tout de même conduite à mettre en place progressivement des programmes de construction en périphérie du centre actuel.

La hausse sensible de population engendrée (10 % en 8 ans) amène donc aujourd'hui les élus à réfléchir à l'harmonisation des services, équipements, et structures communales, en fonction de nouveaux besoins.

Le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie, proposé par le Conseil Général, doit leur permettre de recenser et analyser les dysfonctionnements du domaine public communal, et tenter d'y apporter des solutions.

Deux grands objectifs sont mis en évidence par l'équipe municipale pour donner la direction de l'étude :

### **1- Restructuration urbaine**

### **2 - Développement du potentiel touristique.**

En amont de l'étude le présent document devra préciser la nature des préoccupations communales sur la base des objectifs énoncés ci-dessus.

## PROCESSUS :

Le travail attendu ensuite par l'équipe de maîtrise d'oeuvre communale se décompose en trois étapes :

**1 - Redéfinir précisément avec l'équipe municipale l'ensemble des enjeux communaux** ainsi que leur recadrage au sein de la réflexion intercommunale effectuée parallèlement à l'échelle de l'ensemble du SIRA.

La commune apportera, à ce stade, tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos aériennes, études historiques,...) et mentionnera, à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux :

- D.D.E., D.V.I., D.D.A., D.R.A.C.,...
- Habitants, associations, enseignants,...

**2 - Effectuer une analyse approfondie des sites et assurer la production de schémas de principe.**

Cette première se basera sur :

- **L'examen visuel** notamment lors des moments forts de la vie communale :

- fêtes,
- marchés,
- sorties d'école,
- ...

- **Un recensement** des atouts et caractéristiques architecturales et paysagères des lieux.

- **Des informations complémentaires** nécessaires aux prises de décision ultérieures.

Ces éléments de base permettront au maître d'oeuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus, certains points du programme.

**Pour arrêter les options d'aménagement, le maître d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.**

Il pourra être demandé au bureau d'étude de produire des documents graphiques destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants,...) à l'œuvre commune.

### **3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'A.P.S.**

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, maître d'oeuvre et maître d'ouvrage définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité
- l'urgence
- les opportunités (travaux assainissement,...)
- ...

L'ensemble de l'étude se présentera sous forme d'esquisses chiffrées, bien que le maître d'oeuvre puisse travailler certains points jusqu'au stade de l'Avant-Projet-Sommaire (A.P.S.), s'il le juge nécessaire.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude.

Il sera alors demandé au maître d'oeuvre d'en établir un Avant-Projet-Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier, en commission de subvention travaux du Conseil Général.

**LES THEMES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DE CE PROGRAMME SONT LES SUIVANTS :**

#### **I- RESTRUCTURATION URBAINE**

- 1- Revitalisation du coeur du village
- 2- Accroche des quartiers périphériques au vieux village
- 3- Entrées et traversée de la commune

#### **II- LE PATRIMOINE TOURISTIQUE ET NATUREL DE LA COMMUNE**

- 1- Aménagement des sites naturels communaux
- 2- Mise en valeur de l'architecture rurale et traditionnelle
- 3- Gestion du patrimoine historique minier

## I - RESTRUCTURATION URBAINE

Commune à l'identité rurale forte, Erchin cherche à affirmer sa structure villageoise par la création d'une véritable centre nerveux et fédérateur autour des institutions centrales de la mairie, de l'école et des équipements sportifs.

On peut en effet constater qu'un bon nombre d'équipements tels que Mairie, école, bibliothèque, tennis ou terrain de sports, se concentrent sur une petite portion du C.D. 132 traversant la commune. Mais il n'existe véritablement aucun espace de cohésion entre ces diverses activités publiques.

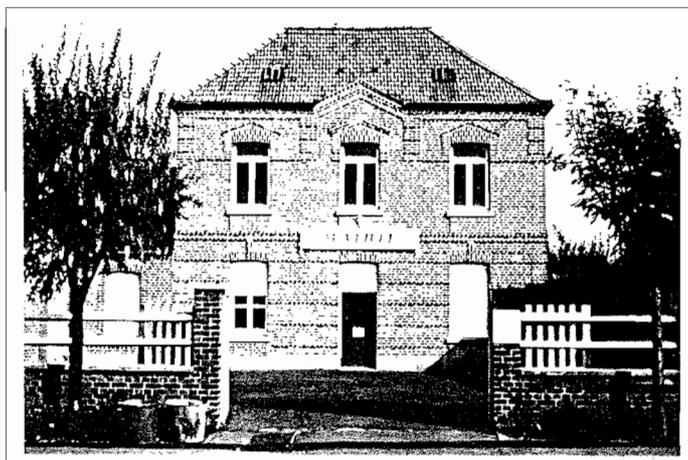
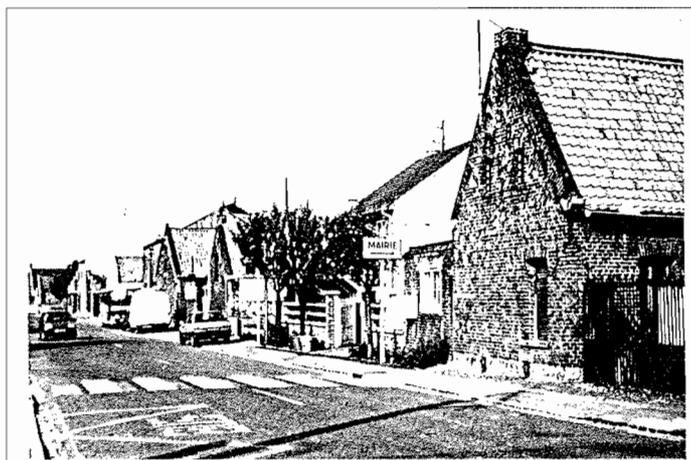
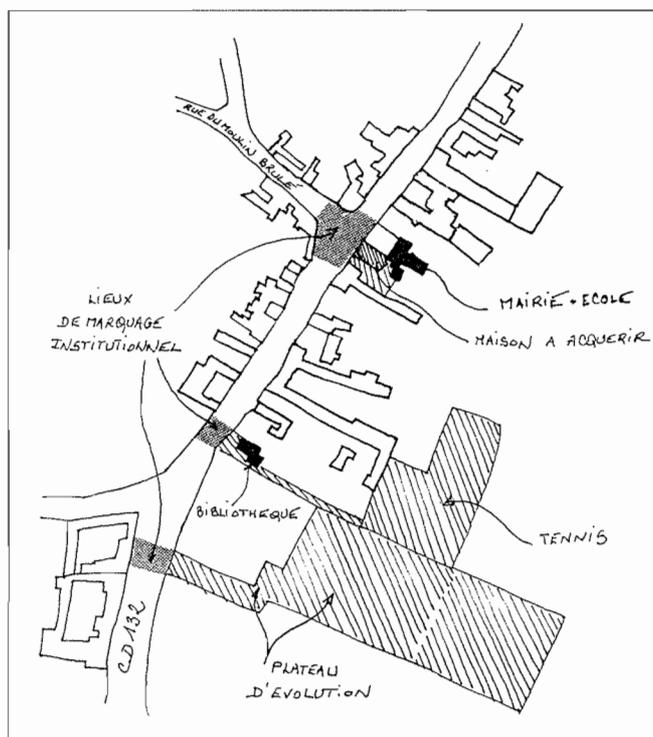
### Le coeur du village :

L'équipe municipale a donc décidé d'engager *une procédure D.U.P. pour l'acquisition d'une propriété attenante à la mairie (34, rue de la Mairie).*

Ce site devrait permettre, d'organiser d'une part un jardin d'accompagnement de la mairie et de l'Ecole, mais le manque actuel de locaux scolaires et municipaux, conduit d'autre part les élus à conserver les bâtiments existants pour les réutiliser (classe supplémentaire, garages pour matériel et véhicules communaux).

Le projet d'intégration de cet espace au pôle mairie/école, devra donc tenir compte de l'ensemble de ces contraintes.

Il est par ailleurs nécessaire de traiter le parvis de ce futur lieu public, sur la rue, ainsi que son rapport direct avec le carrefour CD 132/rue du Moulin brûlé, qui tient actuellement lieu de place centrale du village.



## Traversée du C.D. 132

Du Nord au Sud, cette voie dessert la majorité des équipements de la commune, sans modifier son aspect routier.

Sa requalification dans un esprit plus urbain passera en particulier par le marquage spécifique des différentes entrées (bibliothèque, tennis, terrain de sport) grâce à un travail des bas-côtés ( voir croquis précédent ).

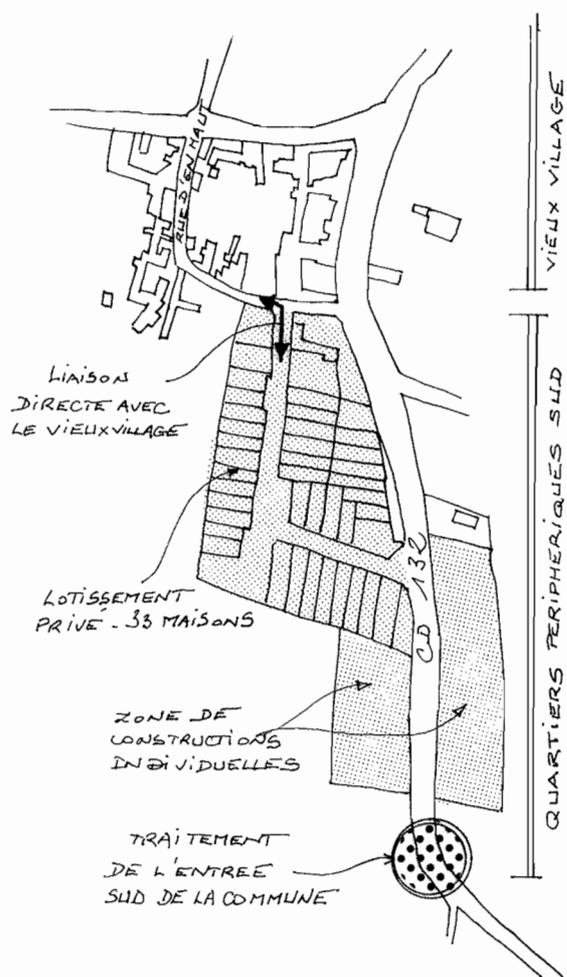
## Intégration des quartiers périphériques et entrées de la commune :

Les quartiers les plus récents ont été implantés de part et d'autre de l'axe du C.D.132, au Nord et au Sud du village ancien.

**Au Sud** : un lotissement privé de 33 maisons conserve une gestion indépendante. Sa configuration viaire assez ouverte lui permet de s'intégrer au tissu urbain ancien, grâce à l'accès sur le C.D. 132 et sur la rue d'en Haut.

**Plus au Sud**, un ensemble de constructions individuelles indépendantes bordent l'axe jusqu'en limite d'extension urbaine.

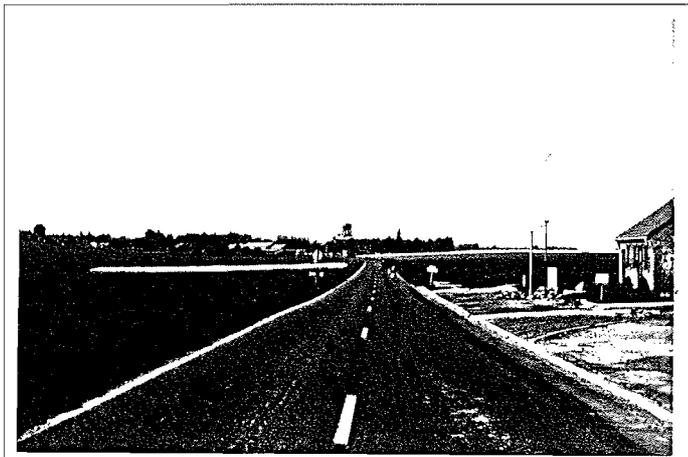
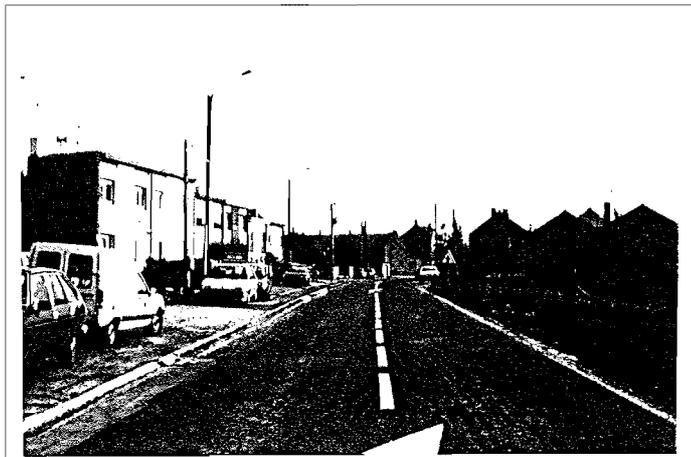
**L'entrée du village depuis Villers au Tertre** pourra donc être traitée par un marquage des bas-côtés à ce niveau de la voie départementale plutôt de type ponctuel. Quant à l'accroche de ce quartier avec le centre du



village, elle peut s'effectuer par le biais d'un aménagement progressif des abords directs du C.D. (traitement végétal à l'entrée puis de plus en plus minéral vers le centre du village).

Au Nord du vieux village, un lotissement SHON de 14 logements précède une série de lots libres en bordure est de l'axe.

Cette entrée étant visuellement plus dégagée, un traitement peut être envisagé sur une plus grande distance (plantations d'alignement...).



Il est tout de même à noter la vue intéressante vers Lewarde. Le chevalement du Centre Historique Minier constitue un point de repère très visible, qu'il conviendrait de ne pas masquer par le traitement des bas-côtés du C.D. 132.

D'autre-part, un épaississement dans l'aménagement du C./D. 132 pourrait aider à atténuer l'austérité du front à rue constituée par le lotissement de la SHON.

**L'entrée ouest d'Erchin** se situe en lisière du bois sur la route de Roucourt.

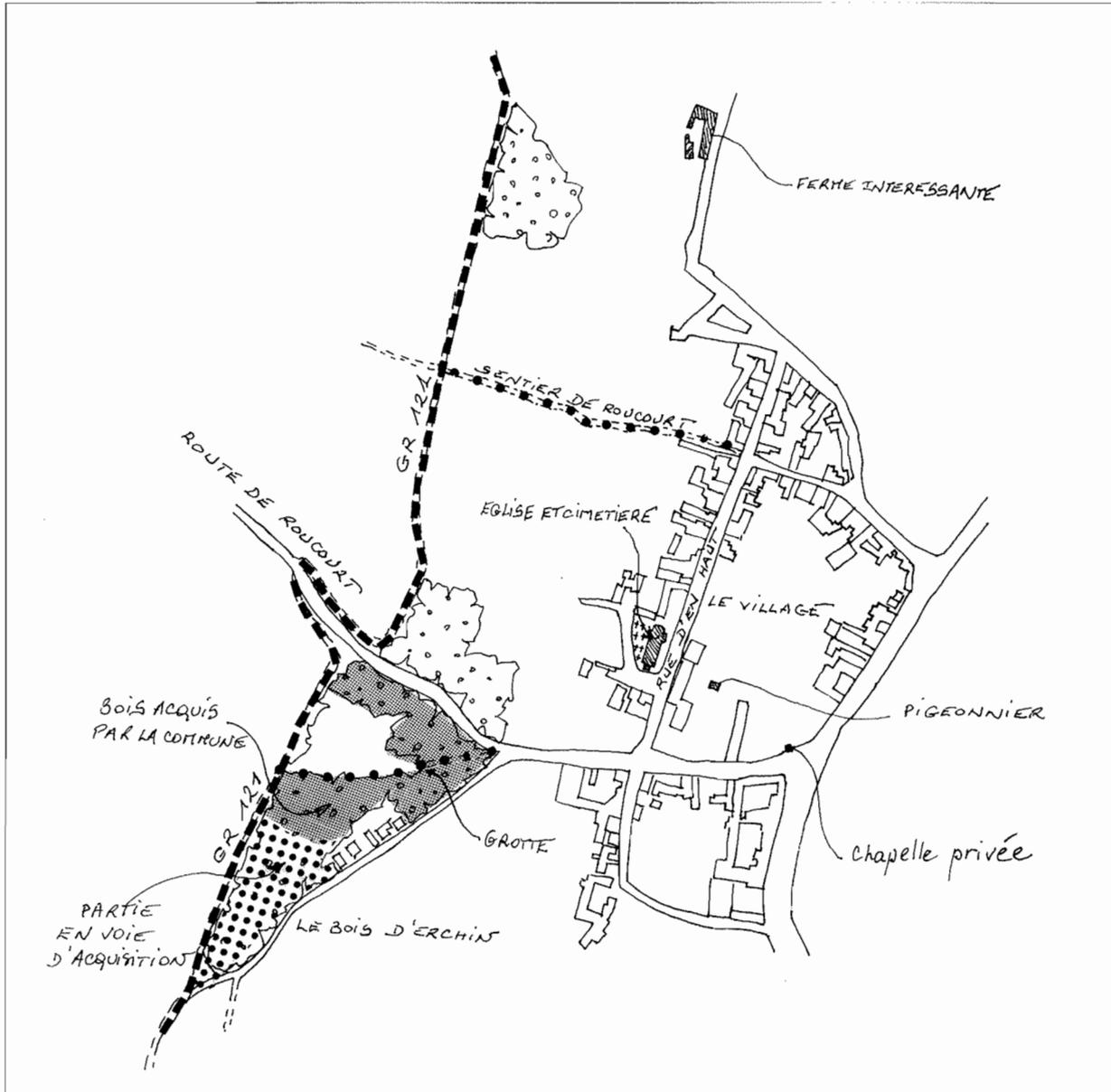
La commune possède, le long de cette voie, un terrain loué à un agriculteur, et qui pourrait éventuellement être investi pour la création d'un événement signal :



un point d'intérêt touristique de présentation de la commune, sous forme d'aire de repos équipée de structures d'information.

L'ambiance de ce lieu sera à mettre directement en rapport avec la présence proche du bois.

# PATRIMOINE TOURISTIQUE ET NATUREL A ERCHIN



chapelle privée

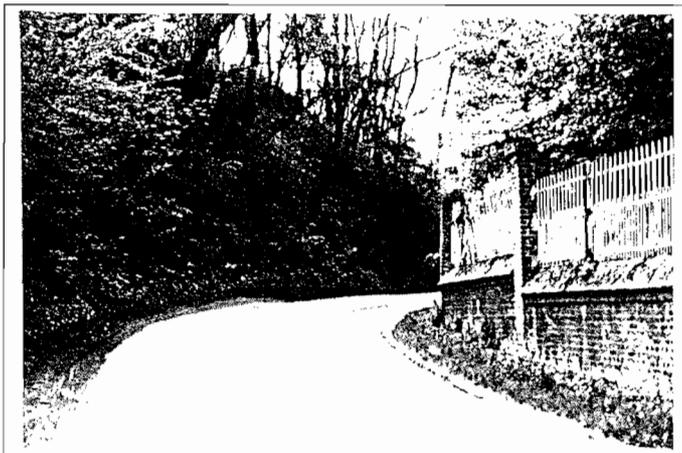
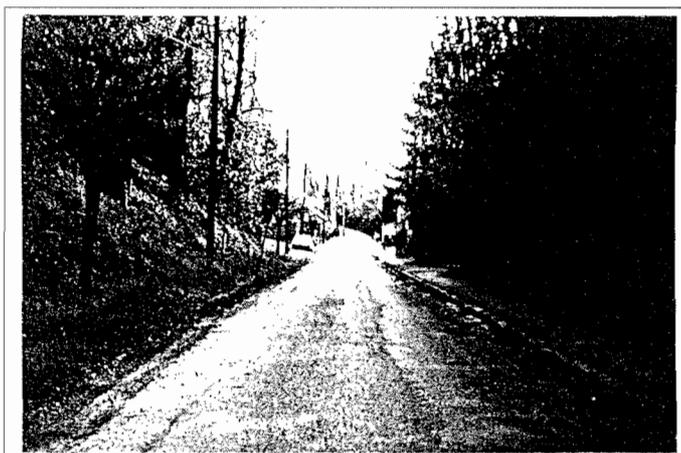


Site de l'église

## II - GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET TOURISTIQUE

-1- **Les sites naturels** : La Municipalité vient de se porter acquéreur **d'un terrain d'environ 65 ares dans le bois d'Erchin**, pour y aménager une promenade en liaison avec le G.R. 121, passant sur le plateau à l'Ouest de la commune, et la route de Roucourt.

Le site boisé aura pour double vocation de rendre publique, une partie de la Forêt d'Erchin et d'en faire profiter les amateurs de randonnée ou encore de cyclotourisme. Le relief escarpé du site, se prête actuellement à la pratique du bicross, activité qui pourrait être prise en compte dans ses aménagements futurs.



-2- Erchin possède un bon nombre **d'éléments architecturaux de qualité**, qui mériteraient d'être mis en valeur d'une façon plus évidente. **Le site de l'église et son cimetière** placés le long d'une rue peu visible lors de la traversée du village, la Rue d'en Haut, pourrait être mieux signalé à distance, mais aussi plus accueillant. (traitement des talus, murets, murs de façades).

De même, **les chapelles publiques, comme privées** pourraient faire l'objet d'un entretien plus régulier.



Certains particuliers donnant déjà l'exemple, grâce au **fleurissement de leur seuil de ferme** par exemple, il serait intéressant que la municipalité prenne le relais de leur entretien par des actions de nettoyage de bas-côtés ou de plantations des seuils.

La mise en valeur du patrimoine architectural d'Erchin dépend aussi des moyens donnés pour le découvrir. **Le réseau de ruelles communales** devra donc aussi se prêter à la mise en scène du bâti environnant.

**Le sentier de Roucourt à Erchin**, en est un bon exemple, puisqu'il permet de relier le G.R. 121 à la Rue d'en Haut et du Centre. Par son traitement, il deviendrait un support d'entrée pédestre dans la commune.

Par ailleurs, les chapelles peuvent devenir des éléments de balisage possible de promenade à travers le village.

-3- Sur la zone Nca, à l'Est du territoire communal, il existe un site de terril non exploité mais encore très visible.

Il serait judicieux de pouvoir tirer parti des amas de schiste restants, par leur **éventuelle recolonisation végétale** dans le but d'en faire un point de repère et un témoignage historique de l'activité minière passée sur le territoire d'Erchin.

